



Conférence des Présidents des Organes de répartition des bénéfices de la Loterie Romande

## **Rapport à l'intention de la CIP concernant les activités 2021 de la Conférence des Présidents des Organes de Répartition (CPOR)**

### **Bases légales**

En référence à l'article 14, lettre d) de la CORJA : « elles (CPOR et CPORS) adressent chaque année à la commission de contrôle interparlementaire un rapport détaillé sur leur activité » et de l'article 27, alinéa 3 : « Les tâches de la commission de contrôle interparlementaire portent sur le contrôle d'un point de vue stratégique et général ».

### **Composition de la CPOR**

Madame Marina Vachnadze - présidente de la Commission vaudoise de répartition de la Loterie Romande

Monsieur Jean-Paul Monney - président de la Commission cantonale fribourgeoise de la Loterie Romande

Monsieur Jean-Maurice Tornay - président de la Délégation valaisanne à la Loterie Romande  
(*président CPOR en 2021*)

Madame Anne Marie Jacot Oesch - présidente de la Commission neuchâteloise de répartition des bénéfices de la Loterie Romande

Madame Karine Tissot (jusqu'au 31 juillet 2021) puis Monsieur Bernard Babel - adjoint à la présidence de l'Organe genevois de répartition des bénéfices de la Loterie Romande

Monsieur Jean-Claude Lachat - président de la Délégation jurassienne à la Loterie Romande  
Secrétaire de la Conférence : Madame Katia Fiaux

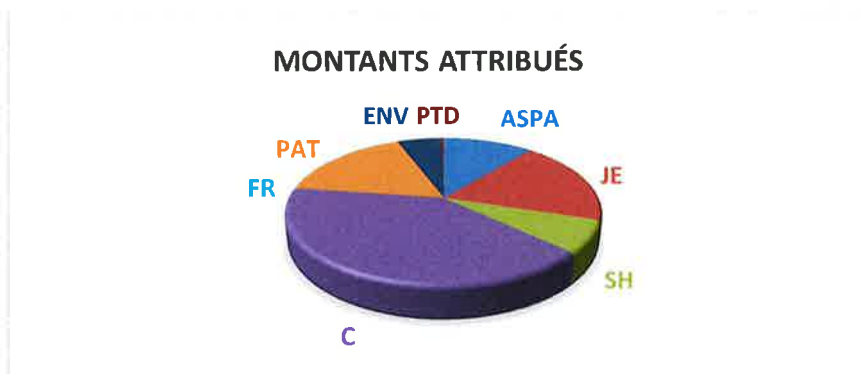
### **Activités**

En 2021, la CPOR a siégé 11 fois (4 séances en visioconférence et 7 séances en présentiel). Elle a examiné 162 dossiers, dont 126 ont obtenu un soutien, 34 ont été refusés, 1 a été retiré et 1 a été transmis pour traitement cantonal.

Par ailleurs 44 dossiers ont fait l'objet d'un refus direct par le secrétariat CPOR car ils n'entraient pas dans les critères de base (projet privé, à l'étranger, sport ou autre)

### **Montants attribués**

Les contributions financières (octroi) sur l'année civile 2021 de la CPOR atteignent un montant total de **CHF 10'669'000.-** réparti selon les domaines suivants (voir page 2) :



Action sociale et personnes âgées (ASPA)	1'184'000	11.10%
Jeunesse et éducation (JE)	2'001'000	18.76%
Santé et handicap (SH)	738'000	6.91%
Culture (C)	4'295'000	40.26%
Formation et recherche (FR)	10'000	0.09%
Conservation du patrimoine (PAT)	1'805'000	16.92%
Environnement (ENV)	596'000	5.59%
Promotion, tourisme et développement (PTD)	40'000	0.37%
<b>Total</b>	<b>10'669'000</b>	<b>100.0%</b>

### **Règle des 10%**

Le montant à disposition de la CPOR représente le 10% du montant total mis à disposition des Organes cantonaux de répartition par la Loterie Romande en référence à la CORJA, article 15, alinéa 6 : « Pour la CPOR, le total des attributions romandes et nationales ne peut, par exercice comptable, excéder 10 % du montant total mis à disposition des organes de répartition (culture et autres domaines) par la Loterie Romande. En fonction du volume et de la pertinence des demandes, ce taux peut être exceptionnellement porté à 12%, sous réserve de l'accord des six organes de répartition. »

Tableau des attributions romandes, soit le 10% du montant distribué aux Organes de répartition, comme prévu dans la CORJA :

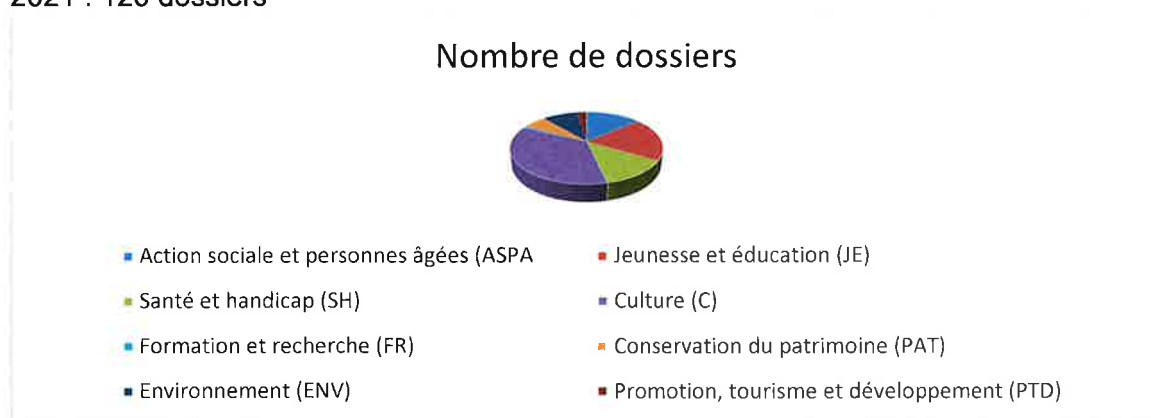
Années	Attribution romande 10%	Décisions d'octroi
2018/2019	CHF 17'720'216	CHF 11'721'000.-
2019/2020	CHF 17'753'751	CHF 10'710'310.-
2020/2021	CHF 18'419'220	CHF 10'688'000.-
2021/2022	CHF 17'481'787	CHF 9'599'800.-

*Les montants non distribués restent à disposition des Organes de répartition cantonaux.*

## Nombre de dossiers

Le nombre de dossiers avec décision d'octroi de la CPOR, a évolué comme suit :

2018 : 106 dossiers  
2019 : 121 dossiers  
2020 : 100 dossiers  
2021 : 126 dossiers



Domaine	Nombre de dossiers	%
Action sociale et personnes âgées (ASPA)	17	13.50
Jeunesse et éducation (JE)	29	23.01
Santé et handicap (SH)	16	12.70
Culture (C)	47	37.30
Formation et recherche (FR)	1	0.80
Conservation du patrimoine (PAT)	5	3.96
Environnement (ENV)	10	7.93
Promotion, tourisme et développement (PTD)	1	0.80
<b>Total</b>	<b>126</b>	<b>100</b>

## Divers

Le bénéfice de la Loterie est toujours versé à partir du mois de juin de l'année suivante.

N.B. : Les contributions financières sont attribuées selon un exercice comptable qui court de juillet à fin juin.

La brochure récapitulant les soutiens 2021 de la Loterie Romande vous donne tous renseignements utiles (voir annexe).

Conférence des Présidents des Organes de répartition :

Jean-Claude Lachat  
Président

Katia Fiaux  
Secrétaire

Annexe : Brochure « Répartition des bénéfices 2021 »

Lausanne, le 19 mai 2022